

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°61

2^{ème} semestre 2012

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2012 – 2^{ème} semestre

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
28 septembre 2012	Délibération n°DCS2012/29 relative au Procès verbal de la réunion du 28 septembre 2012
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/30 relative au budget supplémentaire 2012
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/31 relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/32 relative à l'approbation du bilan d'activités 2011
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/33 relative à l'avenant n°1 à la convention de groupement
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/34 relative à la convention financière entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/35 relative à la convention d'assistance et de conseil juridique
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/36 relative à la consultation pour la réalisation des travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/37 relative à la convention d'assistance architecturale pour l'extension du hall de déchargement
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/38 relative à l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du CVE
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/39 relative au renouvellement de la convention OCAD3E
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/40 relative à l'achat d'un terrain contigu à la déchetterie existante de Voulx
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/41 relative à la consultation pour recruter un maître d'œuvre chargé de l'extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d'une troisième déchetterie

19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/41a relative à annule et remplace la délibération n°DCS2012/41 transmise le 24 octobre 2012 – consultation pour recruter un assistant à maîtrise d’ouvrage chargé de l’extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d’une troisième déchetterie
19 octobre 2012	Délibération n°DCS2012/42 relative à l’exonération des professionnels sur la tarification des cartons apportés en déchetterie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2012

N° DCS2012/29

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	39
- Votants	44
- Représentés	5
- Absents	36

Date de Convocation

19 septembre 2012

Date d'Affichage

05 octobre 2012

OBJET :

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 28 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROMEI, FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme HECTOR, M.M. SARTORI, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, CORBIN, PELLE, RAVETTO, LEFIER, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, TROUVE, BATTENDIER, CHIANESE, MUNOZ, TOURNIER, DEPOND, Mme PORTIE, M.M. COURTOIS, PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy-sur-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. POILE représenté par M. LEFIER, Mme PESALOVO représentée par M. LABADILLE, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, Mme CHARET représentée par M. PIERRE.

Absents : Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), Mme VILLIERS, M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. GERIN (Montigny-Lencoup), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M. JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau-Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. PORCHER, Mme FONTENAILLE (Varenes sur Seine), Mme HURTAULT (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M.M. MONCLARD, SOURIT (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Etaient également présents :

M. CARPENTIER, BBJ Environnement ;
Mme ZAIDI, Directrice du SIRMOTOM.

Monsieur René LEFIER, Vice-Président du Syndicat s'excuse auprès des membres du Comité Syndical présents, mais ces derniers n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du 04 Mai 2012 ;
- Budget Supplémentaire 2012 ;
- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations ;
- Approbation du Bilan d'Activités 2011 ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention financière entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'assistance et de conseil juridique ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'assistance architecturale pour l'extension du hall de déchargement ;
- Autorisation donnée au Président à signer le renouvellement de la convention OCAD3E ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du CVE ;
- Achat d'un terrain contigu à la déchetterie existante de Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour recruter un Maître d'œuvre chargé de l'extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d'une troisième déchetterie ;
- Rapport d'information sur le contrat collectivités de prestation de collecte et de recyclage des huiles et graisses alimentaires usagées ;
- Affaires et questions diverses.

La séance est levée et renvoyée au Vendredi 19 octobre 2012 à 18 heures avec le même ordre du jour.

Fait et délibéré le 28 septembre 2012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121004-DCS2012_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2012
Publication : 05/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/30

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint-Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Mişy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

- 1°) Qu'un exemplaire du projet de Budget Supplémentaire 2012 a été remis à chaque membre du Comité,
- 2°) Que celui-ci vient d'être examiné en détail et que toutes les précisions ont été données en ce domaine afin que le Comité puisse prendre position en tout état de cause,
- 3°) Que le Comité est, par conséquent, appelé à en délibérer,
- 4°) Qu'il appartient ensuite au Comité Syndical de se prononcer définitivement sur ce Budget Supplémentaire 2012 et de le soumettre au vote.

VU le projet de Budget Supplémentaire proposé pour 2011,

Considérant que celui-ci a été établi par le Président du Syndicat et son Bureau, dans l'optique des études et travaux à réaliser au cours de l'exercice considéré,

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

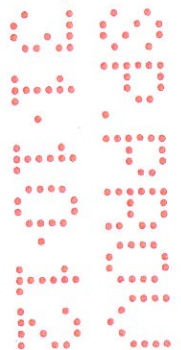
I - De voter le Budget par nature,

II - D'approuver le "BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012" du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.), tel qu'il a été présenté par son Président et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de :
6.238.536,62 € (six millions deux cent trente huit mille cinq cent trente six euros et soixante deux centimes).

- SECTION DE FONCTIONNEMENT **3.204.570,74 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT **3.033.965,88 €**

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/31

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

**OBJET : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JÉGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/31 : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
- VU** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 2 qui rend l'amortissement obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants en laissant aux communes le soin de se prononcer sur la durée d'amortissement de chaque catégorie de biens amortissables ;
- VU** le décret n° 96-523 du 16 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales qui précise les modalités d'amortissement.

Considérant que la dernière délibération du Comité Syndical sur les durées d'amortissement remonte au 13 février 1997, il convient aujourd'hui de la compléter.

Sont proposées les durées d'amortissement suivantes, qui s'appliqueront aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2012 :

Logiciels, mise à jour du site Internet Licences, logiciels, films	(2051)	1 à 5 ans
Mobilier	(2183)	10 à 15 ans
Matériel de bureau	(2183)	2 à 5 ans
Matériel informatique	(2183)	2 à 5 ans
Matériel et outillage de voirie	(21578)	3 à 7 ans
Matériel et outillage technique	(2158)	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (panneaux et petit matériel exposition)	(2188)	3 à 5 ans
Les biens de faible valeur dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € H.T		1 an

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver la nouvelle proposition de durée d'amortissement des biens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 19 octobre 2012,

Pour extrait conforme,

Le Président

Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/32

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITÉS 2011

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

- 1) Que le Bilan d'Activités du Syndicat au titre de l'année 2011 a été envoyé à chaque commune adhérente au SIRMOTOM ainsi qu'à chaque délégué ;
- 2) Que les membres de l'Assemblée sont appelés aujourd'hui à se prononcer sur ce document.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De prendre acte du Bilan d'Activités du Syndicat pour l'Exercice 2011.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012
Pour extrait conforme
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/33

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/33 : Avenant n°1 à la convention de groupement

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Le Sirmotom et le Sytradem ont signé une convention de groupement encadrant les relations entre les deux syndicats pour la construction d'une usine d'incinération.

Compte tenu de son objet et de sa durée, la convention de groupement initiale établie en juin 2004 ne semble pas permettre la passation des contrats liés à la déconstruction de l'ancienne usine et les relations des syndicats y afférents. Afin de clarifier ce point et ainsi permettre de sécuriser les marchés passés ainsi que la collaboration entre le SIRMOTOM et le SYTRADEM, il est proposé d'établir un avenant précisant que les marchés associés s'entendent également des marchés de désamiantage et de déconstruction de l'ancienne usine et, qu'en conséquence, la réception du dernier ouvrage construit, déterminant le terme de la convention, doit se comprendre comme incluant la réception des travaux de déconstruction et désamiantage.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/34

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

**OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE SYTRADEM ET LE
SIRMOTOM**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHETIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDADI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Dans le cadre des travaux de parachèvement et de remise en état du site, le groupement SYTRADEM – SIRMOTOM a organisé les procédures de publicité et de mise en concurrence qui ont permis de désigner les entreprises qui seront chargées d'exécuter :

- Les travaux de désamiantage du four d'incinération du SIRMOTOM en vue de sa démolition ;
- La déconstruction sélective de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères du SIRMOTOM et de ses annexes, comprenant également le désamiantage et la dépollution des équipements annexes ;
- Le réaménagement du site avec la création d'un bassin de compensation des crues, d'une plateforme béton de 1 000 m², d'un parking VL de 36 places et d'un réseau d'eaux pluviales.

Cette convention aura pour objet de prévoir les conditions d'exécution ou de participation financière du SIRMOTOM dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

En contrepartie de la réalisation de ces travaux, le SIRMOTOM devra indemniser le SYTRADEM selon les principes énumérés dans le projet de convention.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/35

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL JURIDIQUE

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la gestion courante des activités du syndicat soulève régulièrement des interrogations de nature juridique qui nécessitent l'assistance d'un cabinet d'avocats spécialisés.

L'ancien marché d'assistance et de conseil juridique est arrivé à son terme le 1^{er} Février 2012.

Le syndicat entend recruter un conseil juridique pour les questions ponctuelles susceptibles de se poser dans le cadre de l'activité courante du syndicat, en particulier en matière de droit des marchés publics.

Ces demandes d'interventions pourront notamment porter sur :

- La revue des documents préparés par le service du syndicat ou par ses assistants (courriers, actes de procédures, projets de contrats, délibérations, rapports d'analyse, etc) ;
- La préparation de premiers projets de documents ;
- Des demandes d'avis juridiques ponctuels et écrits ;
- La participation à des réunions.

Compte-tenu de la nature des prestations ainsi que de leur montant prévisionnel qui avoisine les 20 000 €, le SIRMOTOM a lancé le 25 juillet 2012 une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée auprès de trois cabinets d'avocats :

- Cabinet RAVETTO ASSOCIES
- Cabinet PEYRICAL
- Cabinet Paul Hastings

En date du 27 Août 2012, le SIRMOTOM a reçu deux offres. Une offre du cabinet RAVETTO ASSOCIES et une seconde du cabinet PEYRICAL. Le troisième cabinet n'a pas répondu à la consultation.

Le choix du cabinet RAVETTO ASSOCIES en tant qu'attributaire du marché s'est fait sur les critères suivants :

Le critère technique :

- Le cabinet RAVETTO ASSOCIES a bénéficié d'une meilleure expérience professionnelle avec des organismes de même nature. En effet, l'analyse des références montre que le cabinet RAVETTO ASSOCIES dispose d'une expérience significative en matière de commande publique, en particulier dans le domaine des déchets (notamment pour le compte du syndicat dans le cadre d'un précédent marché) ;
- Une expérience plus axée sur les marchés publics ;
- Une méthodologie qui est plus en corrélation avec les besoins du syndicat.

Le critère du prix :

Le cabinet RAVETTO a proposé un prix horaire HT de 185 € contre 230 € pour le cabinet PEYRICAL.

Au regard du montant et de la nature des prestations (conseil juridique), le marché sera passé au terme d'une procédure adaptée. En outre, pour ces mêmes motifs, il n'est pas obligatoire de réunir la commission d'appel d'offres.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'assistance et de conseil juridique avec le Cabinet Ravetto Associés 6 rue de la Michodière – 75002 PARIS, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/36

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE FERMETURE ET DE COUVERTURE DE L’AIRE DE RECHARGEMENT DES CAMIONS DE TRANSFERT

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDHDI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/36 : Consultation pour la réalisation des travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

En partenariat avec le SYTRADEM, le SIRMOTOM a construit sur le site du C.V.E., un quai de transfert du produit de ses collectes sélectives vers le centre de tri de Nangis. Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que, malgré les précautions prises pour le rechargement des camions, les envois de déchets sont trop importants pour pouvoir maintenir la propreté du site.

Afin de remédier à cette situation, il convient d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour réaliser les travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions, et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet Merlin par avenant à leur marché. Le budget de l'opération est estimé à 300 000 € HT.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président :

- I - A lancer une consultation pour réaliser les travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert ;
- II - A confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Merlin par avenant à leur marché ;
- III - A signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/37

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

**OBJET : CONVENTION D’ASSISTANCE ARCHITECTURALE POUR
L’EXTENSION DU HALL DE DÉCHARGEMENT**

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Le SIRMOTOM a récemment fait construire une plateforme multimodale de traitement des déchets comportant notamment un Centre de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers, dont AT&E est architecte, sous la maîtrise d'œuvre technique générale du Cabinet Merlin.

Le SIRMOTOM, assisté du cabinet BBJ, AMO, envisage de faire réaliser sur cet ouvrage une extension mineure consistant à couvrir et clore l'aire de manœuvre du hall des JRM / Emballages afin d'améliorer la propreté du site en prévenant les envols par temps venteux. Le SIRMOTOM souhaite s'assurer de la cohérence technique et architecturale de cet ouvrage avec le complexe récemment achevé.

Cette convention aura pour objet de faire réaliser par AT&E, sous la maîtrise d'œuvre technique générale du Cabinet Merlin, une mission pour la réalisation de cette extension de hall, comportant une phase étude et une phase travaux.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'assistance architecturale, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/38

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : AVENANT N°1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BASE VIE ET D'UN QUAI DE TRANSFERT DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU CVE

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/38 : Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du CVE

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Par délibération en date du 17 mai 2004, le SIRMOTOM a confié au cabinet Merlin la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du Centre de Valorisation Energétique des déchets ménagers de Montereau.

Dans le cadre de la construction du Centre de Valorisation Energétique de Montereau, le Groupement de Maîtrise d'Ouvrage SYTRADEM/SIRMOTOM a achevé la construction des éléments principaux du site : l'usine d'incinération, le transfert des collectes sélectives, le garage des bennes de collecte et le bâtiment des services administratifs des syndicats. Les opérations de déconstruction et le désamiantage de l'ancienne UIOM sont en cours. Le SIRMOTOM, pour sa part, a financé le transfert des collectes sélectives, le garage des bennes de collecte et, pour moitié le bâtiment des services administratifs des syndicats.

Après plusieurs mois de fonctionnement il s'avère que, malgré les précautions prises pour le rechargement des camions, les envols de déchets sont trop importants pour pouvoir maintenir la propreté du site.

Il est donc proposé de procéder à l'agrandissement du hall de rechargement des produits de collecte sélective par une simple extension du hall existant.

Ces travaux étant en étroite corrélation avec ceux de la construction du CVE, le SIRMOTOM a demandé au Cabinet Merlin, maître d'œuvre de l'opération principale, une proposition d'avenant à sa mission pour la réalisation de ces nouveaux travaux.

Cet avenant a pour objet la réalisation du hall de rechargement. Les prestations prévues sont les suivantes :

- Réalisation d'un avant projet ;
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (dossier de consultation et passation des contrats de travaux) ;
- Suivi de l'exécution des travaux (visa des études d'exécution, direction des travaux, assistance pour les opérations de réception).

Sur les bases présentées ci-dessous, le forfait de rémunération du marché de Maîtrise d'œuvre évoluera de la façon suivante :

	Marché de base	Avenant	Nouveau montant
Etat des lieux	6 000,00 €		6 000,00 €
APD	6 000,00 €	2 560,00 €	8 560,00 €
PRO-DCE	9 000,00 €	5 140,00 €	14 140,00 €
ACT	9 000,00 €	3 580,00 €	12 580,00 €
VISA	7 000,00 €	4 660,00 €	11 660,00 €
DET	8 000,00 €	8 220,00 €	16 220,00 €
AOR	5 000,00 €	2 020,00 €	7 020,00 €
TOTAL	50 000,00 €	26 180,00 €	76 180,00 €

DCS2012/38 : Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du CVE

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 28 septembre 2012,

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer avec le cabinet Merlin l'avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du Centre de Valorisation Energétique des déchets ménagers de Montereau, et tout document s'y référant.

Cet avenant d'un montant de 26 180 € portera la totalité du marché à 76 180 €.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121113-DCS2012_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/39

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

La filière de collecte et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 pour les DEEE ménagers. Elle est basée sur le principe de responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques. Les producteurs doivent prendre en charge l'élimination des équipements une fois ceux-ci usagés. La filière des DEEE ménagers est organisée et financée par les producteurs des équipements électriques et électroniques, qui adhèrent à l'un des quatre éco-organismes agréés (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP pour tous les DEEE ménagers hors lampes, Récyclum pour les lampes).

Les DEEE ménagers sont collectés soit par la distribution, dans le cadre du « un pour un » (le distributeur reprend l'ancien équipement lors de la vente d'un nouvel équipement), soit par les collectivités qui ont mis en place une collecte sélective (en général en déchetterie), soit par les opérateurs du réemploi, lorsque les équipements peuvent être réutilisés. Les DEEE ainsi collectés sont enlevés et traités par les prestataires des organismes coordonnateurs, qui garantissent un haut niveau de dépollution et de recyclage. OCAD3E est un organisme coordonnateur agréé par l'Etat avec lequel il convient de conventionner.

Le SIRMOTOM a mis en place la collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et a signé en date du 28 mars 2007 une convention avec OCAD3E.

Cette convention a été conclue pour une durée de 6 ans et arrive à échéance début 2013. Il est proposé de la renouveler avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention OCAD3E, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/40

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

**OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN CONTIGU A LA DECHETTERIE
EXISTANTE DE VOULX**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BREHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Madame Jeannine MESSIER a avisé le SIRMOTOM de son intention de vendre son terrain situé sur la Commune de Voulx – Rue de Saint Ange, cadastré section ZC N° 469.

Le SIRMOTOM a pour projet l'extension de sa déchetterie de Voulx contigüe à la parcelle que Madame MESSIER souhaite vendre.

Aussi, il est proposé d'acquérir un lot A d'une superficie d'environ 2 670 m2 au prix de 28 € le m2, situé sur la parcelle ZC 469 d'une contenance cadastrale de 9 852 m2. Le syndicat prendra à sa charge tous les frais résultants de cette transaction (Notaire, géomètre).

L'acquisition pourra se faire sous réserve d'un document d'arpentage déterminant la division et sous condition suspensive de non préemption par la SAFER.

LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :
53 (CINQUANTE-TROIS) VOIX "POUR"
1 (UNE) "ABSTENTION" M. RODRIGUEZ (SAINT-ANGE-LE-VIEIL)

- I- D'acquérir un lot d'une superficie d'environ 2670 m2 contigu à la déchetterie existante ;
- II- D'approuver la prise en charge par le syndicat des frais de notaire et de géomètre ;
- III- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente proposition et notamment signer l'acte notarié au nom et pour le compte du SIRMOTOM auprès de Me ROCH & ROLLAT ROCH Claire (notaires associés), 62 rue Jean-Jaurès à Montereau-Fault-Yonne.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/41a

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DCS2012/41 TRANSMISE LE 24 OCTOBRE 2012 – CONSULTATION POUR RECRUTER UN ASSISTANT A MAITRISE D’OUVRAGE CHARGE DE L’EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE VOULX, DE LA MISE AUX NORMES DES DECHETTERIES EXISTANTES ET DE LA CONSTRUCTION POSSIBLE D’UNE TROISIEME DECHETTERIE

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPIRET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2012/41a : Annule et remplace la délibération n°DCS2012/41 transmise le 24 octobre 2012
Consultation pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage chargé de l'extension de la
déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction
possible d'une troisième déchetterie**

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Il est nécessaire de lancer une consultation relative au recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui serait engagé pour mener 3 missions concernant les déchetteries :

1^{ère} mission : Mise aux normes de la déchetterie de Montereau et de Voulx, afin d'être en accord avec la nouvelle législation sur la sécurité des déchetteries qui entrera en vigueur en 2013.

2^{ème} mission : Extension de la déchetterie de Voulx
Aujourd'hui, la déchetterie de Voulx n'est plus en adéquation avec la fréquentation constatée. L'acquisition d'un nouveau terrain adjacent à la déchetterie actuelle étant bien engagée, le SIRMOTOM souhaiterait étudier en parallèle différentes hypothèses d'organisations pour la disposition des quais et de la voirie.

3^{ème} mission : Construction possible d'une 3^{ème} déchetterie
Actuellement, le SIRMOTOM est à la recherche d'un terrain pour une troisième déchetterie, afin de fournir un service de proximité plus accessible aux habitants situés loin des déchetteries actuelles.

Dans l'éventualité de l'acquisition d'un terrain, il s'avérera nécessaire de mettre en œuvre la construction de cette nouvelle déchetterie.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président :

- I. A lancer une consultation pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, qui sera chargé de la mise aux normes environnementales des déchetteries existantes, de l'extension de la déchetterie de Voulx et de la construction d'une éventuelle troisième déchetterie ;
- II. A signer tous documents s'y référant.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121204-DCS2012_41a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/41

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

OBJET : CONSULTATION POUR RECRUTER UN MAITRE D'ŒUVRE CHARGÉ DE L'EXTENSION DE LA DÉCHETTERIE DE VOULX, DE LA MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES EXISTANTES ET DE LA CONSTRUCTION POSSIBLE D'UNE TROISIÈME DÉCHETTERIE

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHERAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/41 : Consultation pour recruter un maître d'œuvre chargé de l'extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d'une troisième déchetterie

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

Il est nécessaire de lancer une consultation relative au recrutement d'un maître d'œuvre qui serait engagé pour mener 3 missions concernant les déchetteries :

1^{ère} mission : Mise aux normes de la déchetterie de Montereau et de Voulx, afin d'être en accord avec la nouvelle législation sur la sécurité des déchetteries qui entrera en vigueur en 2013.

2^{ème} mission : Extension de la déchetterie de Voulx
Aujourd'hui, la déchetterie de Voulx n'est plus en adéquation avec la fréquentation constatée. L'acquisition d'un nouveau terrain adjacent à la déchetterie actuelle étant bien engagée, le SIRMOTOM souhaiterait étudier en parallèle différentes hypothèses d'organisations pour la disposition des quais et de la voirie.

3^{ème} mission : Construction possible d'une 3^{ème} déchetterie
Actuellement, le SIRMOTOM est à la recherche d'un terrain pour une troisième déchetterie, afin de fournir un service de proximité plus accessible aux habitants situés loin des déchetteries actuelles.
Dans l'éventualité de l'acquisition d'un terrain, il s'avérera nécessaire de mettre en œuvre la construction de cette nouvelle déchetterie.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président :

- I - A lancer une consultation pour réaliser les travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert ;
- II - A confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Merlin par avenant à leur marché ;
- III - A signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

N° DCS2012/42

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	5
- Absents	26

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

**OBJET : EXONÉRATION DES PROFESSIONNELS SUR LA
TARIFICATION DES CARTONS APPORTÉS EN DÉCHETTERIE**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M.M. JEGO, MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUDADI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**N° DCS2012/42 : Exonération des professionnels sur la tarification des cartons
apportés en déchetterie**

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Comité Syndical :

- Vu** Le règlement intérieur initial en date du 09 septembre 1999 ;
- Vu** La délibération n°2011-04 "Nouveaux règlements intérieurs des déchetteries" en date du 14 février 2011 ;
- Vu** La délibération n°2011-30 "Modification du règlement intérieur des déchetteries" en date du 03 octobre 2011.

Actuellement, la production des déchets professionnels la plus importante est le carton. Certaines observations ont démontré que cette matière était peu triée, et qu'elle constituait un gisement majeur de déchets, autant chez les particuliers que chez les professionnels. Malgré une hausse quasiment constante des dépôts réalisés en déchetterie, les cartons continuent d'être déposés avec les ordures ménagères.

Le SIRMOTOM a remarqué une baisse significative de ces tonnages collectés en 2011, baisse imputable grâce à la mise en place de la tarification pour les professionnels.

Rappelons que le carton est le second flux le moins cher à valoriser pour la collectivité (derrière les ferrailles), et qu'il donne droit à un soutien d'Eco-emballages au prorata du tonnage collecté.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'exonérer les professionnels d'une tarification pour les cartons apportés en déchetterie et d'approuver les modifications à apporter au règlement d'accès des professionnels.

Fait et délibéré le 19 octobre 2012
Pour extrait conforme
Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20121024-DCS2012_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 26/10/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

